

PLAN DE DÉCONFINEMENT CLUBS

Du 11 mai au 1er juin

	Licencié	Animateur
i PRÉCAUTIONS		
Port du masque		Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité
Distanciation physique		Distanciation obligatoire à adapter : 2 mètres entre chaque pratiquant pour une marche à 4 km/h, 5 mètres pour une marche rapide ou nordique à 6 km/h
Utilisation de gel hydroalcoolique		Obligatoire
Si symptômes du COVID-19		Restez chez soi Prévenir immédiatement l'animateur si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	Préconisé	Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé -Échange de matériel entre participants non conseillé	 -Utilisation du matériel personnel -Prêt de matériel par le club non conseillé ou avec désinfection systématique -Échange de matériel entre participants à déconseiller
Attestation		Sans attestation
Durée de pratique		Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires		Interdit
Locaux		Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire
👤 PUBLICS		
Tous les licenciés et animateurs, sauf personnes à risque		10 personnes maximum dont encadrants (animateur, assistant)
😊 ENCADREMENT		
Inscription aux sorties	 Sur inscription uniquement afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux	 Rendre les inscriptions obligatoires afin de respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation		Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique
Conseils pédagogiques		Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre l'animateur et le pratiquant Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
Sorties labellisées Rando Santé	Interdites	Ne pas organiser de sorties labellisées Rando Santé

	Licencié	Animateur
 TRANSPORTS		
Transport individuel		Conseillé
Transports en commun		À éviter, avec masque si utilisation
Covoiturage	 À éviter sauf pour personnes vivant sous le même toit	 Ne pas organiser de covoiturage, donner rendez-vous sur le lieu de départ de la sortie
 ESPACE DE PRATIQUE		
Lieu de pratique		Au plus proche du domicile et à moins de 100 km
Legislation en vigueur		Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte) A vérifier localement et à respecter
Cotation		-Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Reprise de l'activité donc, programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement
Espace de pratique		 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés
 CONVIVIALITÉ		
Partage de repas, pots, festivités		À éviter Avec distanciation pour le pique-nique
Discussions en présentiel		Avec distanciation et masque si possible
 COMPÉTITIONS		interdites
 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC		interdites
 SÉJOURS ET VOYAGES		Non conseillé
 FORMATION		 Interdite en salle Possible en distanciel et en extérieur
 SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION		 Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions d'animateurs pour construction notamment du calendrier de sorties du club
 ACCIDENT		Porter un masque et se désinfecter les mains avant de porter secours, sauf urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	Votre club <u>Votre comité départemental</u> info@ffrandonnee.fr	<u>Votre comité départemental</u> association@ffrandonnee.fr